

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 6 mars 1911, M. Marie-Félix-Raphaël Petit Le Brun, Secrétaire d'Ambassade, chargé du Consulat de France à Monaco, est nommé Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 7 mars 1911, M. le Chanoine Joseph Baud, Protonotaire Apostolique, est nommé Professeur d'Instruction religieuse au Lycée de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 13 mars courant, M. le docteur Louis Joubin, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, et à l'Institut Océanographique de Paris, Membre du Conseil Supérieur des Pêches, est nommé Délégué de la Principauté au V^e Congrès International de Pêche qui se tiendra à Rome du 20 au 31 mai 1911.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince a donné, hier soir, un grand dîner à l'occasion de la création de *Déjanire*. Ce dîner a été servi dans la salle à manger florentine du Palais. Son Altesse Sérénissime avait à Ses côtés M^{me} la baronne de Suttner et M^{me} Madeleine Lemaire. En face du Prince, M. le comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison, avait à sa droite M^{me} Raoul Gunsbourg, et, à sa gauche, M^{me} Félicia Litvinne. Les autres convives étaient : M^{mes} Yvonne Dubel, Bailac et Auguste Germain; M. Camille Saint-Saëns, de l'Institut de France; M. Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire; le professeur Buchanan; M. Raoul Gunsbourg, directeur de l'Opéra de Monte Carlo; M. Léon Jehin, chef d'orchestre; les chanteurs Muratore, Dangès; MM. Charles Formentin, Louis Schneider, Edmond Stoullig, Gauthier-Villars, Croze, Blavinhac, Prodhomme, Stanislas Rzewuski, André Corneau et Jules Michel. Étaient également présents : M. le capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague et M. le lieutenant de vaisseau Bourée, aides de camp; M. Jaloustre, chef du Cabinet Civil; M. le capitaine Laurendeau de Juiac, officier d'ordonnance; M. le docteur Louët.

Au dessert, M. Formentin, au nom des invités de Son Altesse Sérénissime, a exprimé au Prince les sentiments de gratitude et d'admiration de

tous pour le Haut patronage qu'Il accorde aux artistes français. Les plus illustres d'entre eux, les maîtres Saint-Saëns, Massenet, Fauré sont heureux de reconnaître la bienveillante hospitalité du Souverain en donnant à la Principauté la primeur de leurs œuvres. Il rappelle le succès récent d'*Ivan le Terrible*, dont il fait l'éloge mérité, et parle du nouveau chef-d'œuvre du maître Saint-Saëns, *Déjanire*, qui va être créé par les admirables interprètes présents à ce dîner. Il termine en adressant à Son Altesse Sérénissime d'éloquents remerciements au nom du monde des Lettres et des Arts.

Le cercle a ensuite été tenu dans le Grand Salon où le café a été servi.

S. A. S. le Prince a remercié M. Formentin en termes flatteurs, puis S'est entretenu avec bienveillance avec chacun de Ses invités.

Le Comité-Directeur de l'Union Internationale de la Presse s'est réuni vendredi à l'Hôtel de Paris pour préparer l'organisation du Congrès International de la Presse qui doit s'ouvrir à Rome le 3 mai prochain. Étaient présents : M. Guillaume Singer, directeur du *Neues Wiener Tagblatt* de Vienne, président du Comité-Directeur; MM. les vice-présidents G. Schweitzer (de Berlin), Ottorino Raimondi (de Rome) et colonel Secrétan (de Lausanne); M. le secrétaire général Victor Taunay (de Paris); M. le secrétaire D.-A. Louis (de Londres); les membres du Comité : F. Rotiers (de Bruxelles), P. Oeker (de New-York), J. Deen (d'Amsterdam), V. Vettori (de Rome), Kapralik (de Prague), et Nicault, sténographe du Comité.

Deux séances ont été tenues dans la journée. Avant de commencer ses travaux, le Comité a fait transmettre à S. A. S. le Prince l'adresse suivante :

« A S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco,
Palais de la Principauté, Monaco.

« Le Comité-Directeur de l'Union Internationale de la Presse, réuni en session à Monte Carlo, en l'hôtel de Paris, prend la liberté d'adresser ses vœux les plus sincères au Souverain du Pays; il prie Votre Altesse d'agréer favorablement l'hommage de son plus profond respect.

« Le Président : WILHELM SINGER, Vienne (Autriche);
les Vice-Présidents : G. SCHWEITZER, Berlin,
et O. RAIMONDI, Rome; le Secrétaire général :
V. TAUNAY, Paris; le Secrétaire : D.-A. LOUIS,
Londres. »

A midi et demi, a eu lieu, au restaurant de l'Hôtel de Paris, un déjeuner particulièrement exquis, auquel les membres du Comité avaient eu la gracieuse pensée d'inviter M. Jules Michel, directeur du *Petit Monégasque*, M. le Directeur du *Journal de Monaco*, M. Tourniaire, président du Syndicat des Journaux Quotidiens de Nice, et le capitaine Farret.

Aucun discours n'a été prononcé; mais, au dessert, M. Taunay, au nom du Comité, a exprimé, avec sa bonne grâce et son esprit habituels, d'aimables souhaits à l'adresse de ses confrères de la région et prié le Directeur du *Journal de Monaco* de faire parvenir à Son Altesse Sérénis-

sime l'expression renouvelée des hommages du Comité.

Le lendemain, le distingué président M. Singer a reçu du Cabinet du Prince le télégramme suivant :

« Chef de Cabinet du Prince de Monaco
à Wilhelm Singer, président du Comité-Directeur
de l'Union Internationale de la Presse,
Hôtel de Paris, Monte Carlo.

« Le Prince a été touché du gracieux souvenir que le Comité-Directeur de l'Union Internationale de la Presse, réuni dans la Principauté, a bien voulu Lui adresser et Son Altesse Sérénissime me charge de vous transmettre l'expression de Ses meilleurs vœux pour le progrès moral de votre œuvre. »

La Société *l'Escrime et le Pistolet de Monaco* a donné, hier soir, avec un plein succès la fête d'inauguration de ses nouveaux locaux de Monte Carlo.

Dès 5 heures et demie, les membres actifs et honoraires, ainsi que de nombreux invités, se sont réunis au siège de la Société dont on a été unanime à louer l'heureuse et élégante disposition. On a admiré les proportions de la salle d'armes, ornée de panoplies et de massifs de plantes vertes; les salons coquettement décorés; la salle de culture physique garnie des appareils les plus variés; et le vaste et confortable vestiaire avec sa salle de douche.

De brillants assauts ont été disputés entre les maîtres civils et militaires, les officiers des villes voisines et les amateurs civils, tandis que le bridge retenait dans les salons voisins les membres honoraires.

A 7 heures et demie, a eu lieu, au Carlton-Restaurant, un banquet présidé par M. Le Boucher, président de la Société, ayant en face de lui M. de Brus, représentant M. Camille Blanc, président d'honneur, à sa droite M. Farret, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat, et, à sa gauche, M. le Commandeur de Loth, maire de Monaco. Soixante-dix convives avaient pris place autour des tables somptueusement fleuries.

Au champagne, des toasts ont été portés par M. Le Boucher qui a levé son verre en l'honneur de LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire, salué les représentants du Gouvernement et du Conseil Communal, et prié M. de Brus de transmettre à M. Camille Blanc ses remerciements pour l'intérêt qu'il porte à la Société; après avoir souhaité la bienvenue à tous les convives, le Président a bu au professeur de la salle, le maître Prat, à qui sa belle conduite, lors d'un récent incendie, a valu les galons de sergent des sapeurs-pompiers et la médaille de seconde classe.

Des toasts applaudis ont ensuite été portés par M. Farret, au nom du Gouvernement; M. le Commandeur de Loth, au nom du Conseil Communal; M. de Brus, au nom de M. Camille Blanc; M. Piccioni, vice-président de la Salle Michel et Buron de Nice, au nom des Sociétés d'escrime du Littoral; M. Nef, de la Chorale, au nom des

Sociétés Monégasques ; le Dr Godineau, au nom des membres honoraires, et le Capitaine Pascal qui a répondu pour les maîtres d'armes.

Les convives ont ensuite repris le chemin de la salle d'armes où les attendaient le café et les cigares, et ont prolongé leur réunion dans la plus aimable cordialité jusqu'à une heure avancée.

A la suite du grand succès des Bals Internationaux donnés tout récemment, la Société des Bains de Mer a décidé d'organiser, pour les enfants qui viennent hiverner sur la Côte d'Azur, un bal paré, costumé et travesti dans le cadre élégant du Palais des Beaux-Arts.

La date de cette fête enfantine est fixée au jeudi 23 mars.

Un bureau spécial où les inscriptions pour ce bal seront reçues est, dès maintenant, ouvert chaque jour au Palais des Beaux-Arts à Monte Carlo.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 7, 9 et 10 mars 1911, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

B. M.-D.-M., sans profession, née le 18 février 1879, à Bordeaux (Gironde), demeurant à Monte Carlo, un mois de prison (avec sursis), pour vol simple ;

A. L.-M.-H., plongeur, né le 9 juillet 1877, à Marseille, demeurant à Nice, vingt jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

C. M., teinturier, né le 11 juillet 1870, à Lyon (Rhône), sans domicile fixe, six jours de prison (avec sursis), pour mendicité ;

D. G.-R., journalier, né le 15 janvier 1874, à Mézières (Seine-et-Oise), sans domicile fixe, quinze jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive.

M. E.-A.-L., marchand d'eaux gazeuses, né le 23 novembre 1867, à Marseille, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende (avec sursis), pour apposition illégale d'affiches.

La Vie Artistique

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

A propos de la musique italienne

On peut ne pas aimer ou affecter de détester la musique italienne, on peut estimer, non sans raison que la musique allemande des Beethoven, des Weber, des Wagner, profondément réfléchie, de copieuse nourriture orchestrale et d'indéniable splendeur d'impression et d'expression, donne un plus solide aliment aux multiples aspirations de la pensée — « la musique, dit l'auteur du *Freyschutz*, a un langage d'un sens riche et mystérieux qui éveille la piété et parle directement au sentiment » —, on est libre de préférer l'art allemand, voire les qualités de grâce, d'esprit et de goût de la musique française, à l'art italien, on peut... D'ailleurs que ne peut-on pas ? Mais, qu'on le veuille ou non, il est difficile de ne point subir le charme captivant et voluptueux, l'obsession enveloppante des caresses de la mélodie italienne qui

Donne plus de parfum aux roses,
Et plus d'amour aux amoureux.

Evidemment, lorsqu'on entend certains ouvrages d'inspiration piteuse, tout en extériorité et en clinquant, d'un fastidieux, inutile et court savoir-faire, où tout est sacrifié aux violences de l'effet, où l'orchestre joue le rôle d'une guitare accompagnant une romance, on n'est pas éloigné de dire avec Dufresny : « nous voici dans le pays des gens qui chantent sans savoir pourquoi », et le conseil que Boileau donnait, en son temps, semble toujours d'actualité :

..... Laissons à l'Italie
De tous ses faux brillants l'éclatante folie.

Seulement, quand on se trouve en présence de l'œuvre d'un Bellini, d'un Rossini ou d'un Verdi, il est impossible de se soustraire au rayonnement de

beauté qui se dégage de la manifestation éclatante du génie. On écoute ravi la mélodie ensoleillée et heureuse, on se laisse bercer doucement par la fougue harmonieuse de ses périodes chantantes et si, tout à coup, de l'amoncellement des notes fortunées, surgissent la scène de l'arrivée des Cantons, le chœur « si parmi nous », le trio de *Guillaume Tell*, le dernier acte d'*Otello*, la prière de *Moïse*, etc. (nous laissons de côté le prestigieux *Barbier de Séville*), de Rossini ; — telles pages admirables de la *Norma*, des *Puritains*, le final du second acte de la *Sonnambula*, etc., de Bellini ; — le misère du *Trouvère*, le final du second acte d'*Hernani*, le trio de *Jérusalem*, le quatuor de *Rigoletto*, etc., de Verdi, ou même, le septuor de *Lucie* de cet incroyable improvisateur, extraordinairement doué, qui répondait au nom de Donizetti, quelles joies n'éprouve-t-on pas, et combien l'on est reconnaissant à la musique italienne, qui versa sur le monde des torrents de mélodie, des plaisirs qu'elle dispense généreusement, depuis des années, à l'élite dilettante et à l'enthousiasme ingénu des foules ! Née sous un ciel pur, où des avalanches d'or s'écroutent dans l'azur, en la contrée bénie des arts où tout splendit magnifiquement, la mélodie italienne emprunte la chaleur de ses accents, la grâce de ses rythmes, l'insouciance de ses périodes et le caractère de parfaite félicité, qui font d'elle une enchanteresse ivre de lumière, de jeunesse et de bonheur, aux féeries de l'astre-roi, à la douceur du climat, aux murmures de la mer mourant exténuée sur la grève, à l'arome des fleurs, aux senteurs des bois et des prairies, à l'éclat des matins, à la sérénité des soirs, aux facilités et aux indolences de la vie...

Victor Hugo a écrit : « Ce qui fait que la musique plaît tant au commun des hommes, c'est que c'est de la rêverie toute faite. » Victor Hugo n'aimait pas la musique, mais il en parlait, comme il parlait de tout, supérieurement. Non seulement elle est « de la rêverie toute faite », elle est encore la rédemptrice par excellence, la grande consolatrice des douleurs et, depuis la naissance du globe, c'est son éternelle chanson qui endort les misères de l'humanité et embellit la destinée des éphémères terrestres.

La musique prêche la beauté, la bonté, la pitié ; elle est l'éveilleuse souveraine de tous les sentiments élevés qui sommeillent en nous ; elle est même un si merveilleux agent de civilisation que Chateaubriand ne croyait pas exagérer en affirmant que « partout où il y a un piano, il n'y a plus de grossièreté. » La musique, malheureusement, est soumise aux fantaisies de la mode. Car, ainsi que le constatait déjà Télémaque dans l'*Odyssée*, « le goût de tous les hommes est d'aimer toujours mieux les chants les plus nouveaux ».

Certes, il arrive trop souvent, hélas ! que le caprice des prétendus connaisseurs et des insupportables snobs porte aux nues et impose pendant plus ou moins longtemps un ouvrage quelconque de franche banalité, par conséquent de signification artistique nulle. Qu'importe cela ? Les chefs-d'œuvre restent ce qu'ils sont. On peut les négliger maladroitement ; une heure sonne où l'on sent le besoin de revenir à eux. Les génies n'ont rien à redouter des emballages aussi irréfléchis que momentanés des ridicules, enfiévrés de nouveauté. Un jour ou l'autre, il faut ouvrir les yeux à l'évidence. Et, comme les génies sont la suprême évidence, partant les seuls détenteurs et dispensateurs de beauté, on est contraint d'avouer que l'on s'est trompé en accordant à des productions outrageusement médiocres un hommage qui n'est dû qu'aux œuvres des grands maîtres. Ainsi se justifie le mot de Jules Janin : « Nous ne reprenons pas les chefs-d'œuvre, ce sont les chefs-d'œuvre qui nous reprennent. »

La *Sonnambula* et *Il Barbieri di Siviglia* sont des productions fort dissemblables d'aspect et d'accent.

Du *Barbieri di Siviglia*, adorable et brillante partition, de grâce jeune et pétillante d'étincelante espièglerie spirituelle, il n'y a plus rien à dire. On ne se lasse pas d'entendre la lumineuse, étourdie et rafraîchissante musique de Rossini. Pour ce qui est

de la *Sonnambula*, c'est une autre affaire. Sur un livret désuet, sevré d'intérêt, Bellini a trouvé moyen d'écrire des pages d'un sentiment exquis. Examiné dans son ensemble, l'ouvrage a vieilli ; mais le final du second acte et le dernier acte portent la griffe de l'auteur de la *Norma*. Pourtant ne nous demandez pas si dans le final du second acte, magistralement traité, la musique traduit exactement l'émotion factice de la scène, car nous serions obligé de reconnaître que Bellini a de beaucoup dépassé l'impression dramatique qui se dégage du conflit inventé par le parolier. Il a décuplé, en quelque sorte idéalisé, la sensation de force passionnelle et de douleur, et il a eu mille fois raison, puisqu'en exagérant la vérité humaine d'une situation et en lui prêtant des révoltes de colère et des sanglots qu'elle n'avait pas, il a augmenté le patrimoine de l'art musical italien, d'une page d'une ample psychologie sonore. Le poète qu'était Bellini a répandu les idées à profusion dans la *Sonnambula*, imprégnant sa musique de tendresse et de sensibilité. La *Sonnambula* n'est pas l'ouvrage dominant de Bellini. La *Norma* lui est de beaucoup supérieure à tous les points de vue. Cependant, telle qu'elle est, elle mérite encore de fixer l'attention. Il y a bien des ouvrages, affichant de vastes prétentions et ayant joui d'une vogue insensée, qui ne contiennent pas le quart des qualités qui distinguent la *Sonnambula*.

L'interprétation du *Barbieri di Siviglia* en sa joie débordante a fait un plaisir extrême au public.

M. Tita-Ruffo interprète toujours le rôle de Figaro avec une furie de verve et un talent de chanteur admirables. M. Chaliapine, en Basile, est d'une burlesquerie aussi épique qu'inattendue chez l'artiste qui la veille incarnait Ivan le Terrible de façon si impressionnante. M. Chalmin a de la rondeur et de la franchise comique dans Bartholo. M^{lle} de Hidalgo, en sérieux progrès, chante Rosine de manière à satisfaire les plus difficiles, et M. Giorgini n'est point un Almaviva déplaisant.

Dans la *Sonnambula*, M^{lle} de Hidalgo, la charmante M^{lle} Heilbronner et MM. Marvini (excellent), Giorgini, Proferisce, Armand et l'intelligente et adroite M^{me} Mary Girard, accomplissent brillamment leur tâche artistique. L'orchestre et les chœurs, les décors et la mise en scène ne donnent prise à aucune critique. Donc tout est pour le mieux.

André CORNEAU.

CONCERTS

La belle page descriptive et pittoresque, la *Mer calme* de Mendelssohn, a été de nouveau applaudie au début du dernier concert. On en a fort apprécié les belles sonorités et la richesse orchestrale.

Prélude et Mort d'Isolde de *Tristan et Isolde* a valu à l'orchestre et à son excellent chef une ovation méritée.

A ces fragments grandioses succédait l'œuvre exquise que Debussy a écrite comme prélude à l'*Après-midi d'un Faune*, créant autour du poème de Mallarmé une atmosphère musicale infiniment subtile et donnant le commentaire le plus éloquent et le plus délicat au rêve du poète.

L'apparition de Kubelik, le prodigieux virtuose du violon, a été saluée par d'interminables applaudissements.

L'extraordinaire artiste a joué en grand musicien le *Concerto en Ré majeur* de Beethoven dont il a fait ressortir toute l'ampleur et la géniale puissance.

Dans la seconde partie du concert, il a donné libre cours à sa virtuosité et déchaîné par d'étonnantes acrobaties l'enthousiasme de l'auditoire, en exécutant la *Sérénade Napolitaine* de Sgambati, le *Sextuor de Lucie* de Saint-Lubin et le *Carnaval Russe* de Wieniawski. Sur un rappel, il a exécuté la *Havanaise* de Saint-Saëns avec une maestria qui lui a valu les félicitations chaleureuses du maître qui se trouvait dans la salle.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi 7 mars, le *Premier Prix supplémentaire* (série) a réuni 52 tireurs. MM. Cardeza (26 m. 1/4), Nemo (29 mètres) et Castadère (24 mètres), tuant 9 sur 9, partagent les trois premières places.

Autre poule gagnée par MM. Blake, Nemo, comte Draskowich, Owers, Langhendonck, H. Grasselli, Fadini, Angulo.

Mercredi, 56 tireurs ont pris part au *Prix des Violettes* (série). MM. Gemander (29 mètres) et Blake (24 mètres) tuant 13 sur 13, premiers, partagent 5.836 francs. M. Castadère (24 mètres) tuant 12 sur 13, troisième, gagne 1.095 francs. M. Davies (24 mètres) tuant 8 sur 9, quatrième, gagne 365 fr.

Poule partagée par MM. Lawton, comte Trauttmansdorff, Pellerin.

Jeudi, le *Deuxième Prix supplémentaire* (série) a réuni 40 tireurs. Comte Draskowich (29 mètres) et M. Owers (24 mètres) tuant 10 sur 10, partagent les deux premières places. Baron Falkenhausen (26^m1/4) et Saavedra (24 mètres) tuant 9 sur 10, partagent la troisième place.

Autre poule gagnée par le Comte Draskowich, MM. Watson, Vagliano.

Vendredi, 52 tireurs ont concouru au *Prix des Jasmins* (handicap). Au onzième tour, MM. Poizat (21 mètres), baron A. de Tavernost (23 mètres) et L. Henry (23 mètres) ayant tué 11 sur 11, partagent les trois premières places.

Autres poules gagnées par MM. Davies, Pellerin, comte Draskowich, Hans Marsch.

Samedi, le *Prix de la Turbie* (handicap) a réuni 50 tireurs. Baron R. Gourgaud (27 m. 1/2) et M. Pick (25 m. 1/2), tuant 9 sur 9, partagent les deux premières places. M. Roch (27 m. 1/2), tuant 8 sur 9, troisième.

La poule suivante est gagnée par MM. Plévins, comte Trauttmansdorff, Cardeza, Baron A. de Tavernost, Duchan.

Lundi, 50 tireurs ont pris part au *Prix des Rédés* (série). MM. Pellerin et Rivière (24 mètres) tuant 8 sur 8, partagent les deux premières places. M. Denfert (24 mètres) tuant 7 sur 8, troisième.

Autres poules gagnées par MM. Roberts, Carmelich, Cardeza.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

" LA TESSERA "

La Compagnie P.-L.-M. n'a pas encore définitivement arrêté les combinaisons de voyages à prix réduits qu'elle compte mettre à la disposition des voyageurs qui se rendront aux *Expositions Internationales de Rome et de Turin*; mais il est question de délivrer, dans les principales gares de son réseau, des billets d'aller et retour spéciaux pour Modane et Vintimille concurrentement avec des " Tessera ", cartes d'identité dont les titulaires, moyennant un versement de 1 fr. 25 ou de 10 fr. 50, auront droit à l'application d'un tarif réduit atteignant, selon les parcours, jusqu'à 60 % dans les trains des lignes italiennes.

ALGÉRIE - TUNISIE

Billets de voyages à itinéraires fixes, 1^{re} et 2^e classes, délivrés à la gare de Paris-Lyon ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires; certaines combinaisons de ces voyages permettent de visiter non seulement l'Algérie et la Tunisie, mais encore des parties plus ou moins étendues de l'Italie et de l'Espagne.

Voir la nomenclature complète de ces voyages circulaires dans le *Livret Guide-Horaire P.-L.-M.*, en vente dans les gares, bureaux de ville, bibliothèques: 0 fr. 50; envoi sur demande au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, contre 0 fr. 70 en timbres-poste.

ADJUDICATION

Le 14 avril 1911, à 10 heures du matin, il sera procédé, en séance publique, à la **Direction des Postes et des Télégraphes, à Nice**, rue Gioffredo, n° 28, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture de Monaco gare au bureau.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Nice, le 29 mars courant au plus tard.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.).

Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Nice et aux Bureaux des Postes et des Télégraphes à Monaco, Monte Carlo et Beausoleil.

Le Directeur, CHAVASTEL.

SOCIÉTÉ ANONYME
DESBAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Jeudi 13 Avril 1911**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1910-1911;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu;
- 4° Fixation du dividende;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes;
- 6° Proposition de ventes, de locations et sous-locations diverses;
- 7° Réglementation des allocations de retraite au Personnel.
- 8° Augmentation éventuelle du nombre actuel des Administrateurs (Art. 14 des Statuts);
- 9° Ratification de la nomination du Directeur Général (Art. 26 des Statuts);
- 10° Questions diverses.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 22 mars 1911**, de 9 heures du matin à 4 heures du soir,

dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Janvier 1910, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 00001 au n° 00714 et du n° 50001 au n° 50056, consistant en: bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements et objets divers.

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie
et Fabrique de Pâtes alimentaires

DE MONACO

Les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes alimentaires de Monaco sont convoqués en **Assemblée générale ordinaire, le 31 mars 1911**, à 3 heures du soir, au siège social, usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport de la Commission de Surveillance;
3. Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1910;
4. Nomination de deux Administrateurs sortants;
5. Nomination de trois Commissaires de surveillance pour l'exercice 1911.

Aux termes de l'article 45 des statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette assemblée.

MM. les actionnaires sont spécialement avisés que pour avoir droit d'assister à l'Assemblée générale ils doivent déposer leurs titres, trois jours avant la réunion, au siège social, à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaudra au dépôt de titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.
(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les cinq décembre mil neuf cent dix et dix-sept janvier mil neuf cent onze, M. LOUIS-VICTOR VALENTIN, propriétaire, demeurant à Monaco, a acquis de M. FRANÇOIS FONTANA, commerçant, demeurant à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, rue des Violettes, villa Claire, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, détaché du fonds d'Hôtel-Café et Restaurant du Midi qu'il exploite à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, rue des Violettes, villa Claire.

Les créanciers de M. FRANÇOIS FONTANA, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 14 mars mil neuf cent onze.

Alex. EYMIN.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Par acte en date du 8 mars courant, M. VACHIERI ROMANO, (Vêtements, Étoffes), au Marché de Monte Carlo, a vendu son fonds à M^{me} PELAZZA THÉRÈSE. — Opposition dans les délais légaux en mains de cette dernière au Marché de Monte Carlo.

A VENDRE GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES de LUXE (Anglaises, Françaises et Américaines), sis à **Monte Carlo**, villa Richmond, boulevard du Nord. — S'adresser à M. Cioco, au Greffe Général de Monaco.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, Rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion)

M. BESSON JOSEPH-FÉLIX ayant cédé, aux époux JOSEPH BRESSANO, marchands de vins, le fonds de commerce de *Restaurant et Buvette*, qu'il faisait valoir à Monaco, 6, rue des Briques, les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition dans le délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, entre les mains de MM. Dagnino et Passeron, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix effectué en dehors d'eux.

DAGNINO et PASSERON.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le vingt-cinq février mil neuf cent onze ;

M. HYACINTHE GUERRA, commerçant, et M^{me} JOSÉPHINE GAMARRA, commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Monte Carlo (Principauté de Monaco), rue du Portier,

Ont vendu à M. JOSEPH SOLERA, employé au Casino, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, maison Calori,

Le fonds de commerce de marchand de vins en gros et détail avec buvette, de logeur en garni et de fournir à manger à ses locataires seuls, exploité à Monte Carlo, rue du Portier.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} Guerra, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.
Monaco, le 14 mars 1911.

L. LE BOUCHER.

Agence DEFRESSINE
8, boulevard des Moulins, Monte Carlo

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à Monte Carlo, du 4 mars 1911, enregistré, M. UMBERT ANFOSSO, employé, et M^{me} JULIE UNIA, son épouse, demeurant ensemble à Monte Carlo,

Ont acquis de M. EMILE ROSSI, épiciériste et coiffeur, demeurant à Monte Carlo, rue des Oliviers,

Le fonds de commerce d'épicerie que ce dernier exploitait à Monte Carlo, rue des Oliviers, n° 6.

Avis est donné aux créanciers de M. Emile Rossi, d'avoir à faire opposition sur le prix de vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, en l'Agence Defressine, à Monte Carlo, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement fait en dehors d'eux.

Monte Carlo, le 14 mars 1911.

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Compagnie d'Assurance
LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur
pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

ASSURANCES

=====
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
=====

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Friture de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

PEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, **Monte Carlo.**

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 4, Rue des Açores, Monaco
et
Villa Le Vuillonnel, Beausoleil

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéro 82199.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 9 février 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N^{os} 105463 à 105467.

Exploit de M^e Tobon, huissier, substituant son confrère M^e Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N^{os} 105441 à 105448 et N^o 105473 à 105474.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco - 1911